

CT du 07/05/2020

Madame la présidente,

Nous devons nous réunir pour examiner le Plan de Reprise de l'Activité de la DNRED. En écoutant le 1^{er} ministre dans son discours du 28 avril 2020 devant l'Assemblée nationale, il nous semblait avoir compris que la stratégie de dé-confinement était marquée par la **progressivité de la reprise** et le **maintien du télétravail**.

Nous ne voyons pas de progressivité dans les documents que vous nous avez transmis, nous avons l'impression que si les locaux étaient assez grands, le maximum de collègues auraient été conviés à être présents dès lundi matin.

Présents pour quoi faire ?

Nous ne comprenons pas bien la stratégie de reprise, ou plutôt nous craignons de voir dans cette reprise *ex abrupto* une volonté d'affichage plutôt qu'un redémarrage avec, au départ, un nombre limité d'agents permettant d'adapter les dispositifs au fur et à mesure de la montée en puissance.

Le télétravail ! On a l'impression que ce mot est tabou pour une partie de nos cadres. Pourtant ce mode de travail a bien fonctionné notamment à l'AP ou à la DRD.

Pour le 1^{er} ministre « Le télétravail doit être maintenu... Il n'y a pas sur ce sujet un avant et un après 11 mai. »

Et pourtant, il semble que le télétravail ne sera pas mis en avant à la DNRED : il ne sera plus la règle à la DRD, et servira de solution de secours pour permettre une rotation entre collègues dans les bureaux. Après le gâchis pour les télé-travailleurs bénévoles de la DED, comment les collègues seraient motivés pour le « travail à distance » qu'on leur propose ? Nous souhaitons qu'un cadre définissant ce mode de travail soit discuté et proposé aux collègues.

Ainsi, au moment où le 1^{er} ministre demandait de « limiter le recours aux transports publics et pour limiter plus globalement les contacts », il est demandé aux collègues de reprendre en présentiel. Les collègues doivent s'organiser entre eux gérer leurs présences au bureau et de donner leurs disponibilités alors que beaucoup de questions restent en suspens :

- disponibilité et usage des masques ;
- transports en commun et horaires de travail ;
- informations sur la reprise scolaire, les crèches (Certaines écoles ne reprendront pas, d'autres prévoient des conditions d'accueil telles que certains parents ne remettront pas leurs enfants à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire) ;
- enfin quid du statut d'ASA après le 1^{er} juin ?

Les collègues se posent donc beaucoup de questions pour la reprise, et ce, alors que certains ne connaissent ni leur statut pendant le confinement ni les conséquences en termes de jours ponctionnés.

Nous vous signalons donc que de nombreux collègues sont dans le flou et sont inquiets de devoir prendre les transports en commun pour se rendre physiquement sur leur lieu de travail. Vous aurez compris que d'autres sont démotivés. Les retours que nous avons eus pendant le confinement montrent des collègues qui se sont retrouvés isolés et qui demeurent dans l'incertitude. Nous souhaitons que vous preniez en compte avant tout ces situations de fragilités dans le cadre de la reprise que nous souhaitons progressive.